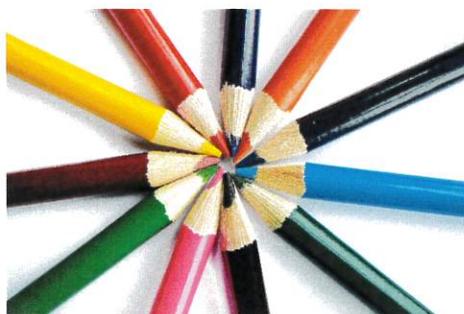


AVIS D'INFORMATION



Bon d'achat rentrée scolaire 2024-2025

Comme chaque année, la Municipalité propose un bon d'achat aux enfants de moins de 18 ans scolarisés au **Collège** ou au **Lycée**

! Ce dispositif ne concerne pas les jeunes en apprentissage !

Les bons réservés exclusivement pour l'achat de **fournitures scolaires** seront à retirer en Mairie à compter du :

15 juillet 2024

Se munir :

- Du livret de famille,
- D'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

Nommay, le 1 juillet 2023

Le Maire,
Thierry BOILLOT



BON D'ACHAT
FOURNITURES SCOLAIRES
(Valable du 15/07/2024 au 30/09/2024)

Bon de : 30 € (trente euros)

A présenter en caisse (*) pour l'achat exclusif de fournitures scolaires à
CORA DE BETHONCOURT
INTERMARCHE DE TREVENANS

REPRÉSENTANT LÉGAL	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Téléphone	
	Mail	
ENFANT	Nom	
	Prénom	
	Date de Naissance	

(*) le ticket de caisse sera contrôlé auprès d'un responsable du magasin et envoyé en mairie de NOMMAY.

Un certificat de scolarité devra être fourni au plus tard pour le 30 septembre 2024
*Si ce justificatif n'est pas présenté, le remboursement du bon sera exigé,
sous la forme d'un titre envoyé par le Trésor Public.*

Date le 5/07/2024

L'Adjointe aux Affaires Scolaires,
Vice-présidente du CCAS
Rachel BULMÉ

Le Maire,

Thierry BOILLOT



"Lu et approuvé"

Date et signature d'un représentant légal

NOMMAY, le 5 juillet 2024

INTERMARCHÉ
Monsieur le Directeur
8 Rte de Vourvenans,
90400 Trévenans

N/Réf : TB/RB/JL/L2024
Objet : bons de fournitures scolaires - Nommay
Copie : Mme Rachel BULME
PJ : Spécimen

Monsieur le Directeur,

Comme chaque année, notre commune offre des bons pour l'achat des fournitures scolaires **d'une valeur de 30€** aux administrés dont les enfants seront scolarisés à la rentrée prochaine au collège ou au lycée.

Cette opération se déroulera du **15 juillet 2024 au 30 septembre 2024.**

Ces bons étant exclusivement réservés aux fournitures scolaires, nous vous invitons à vérifier en caisse le respect de cette consigne.

Les factures déposées sur chorus bénéficieront d'une réduction d'un montant de 5%.

En vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

L'adjoite aux affaires scolaires,
Vice-présidente du CCAS
Rachel BULMÉ



Le Maire,
Président du CCAS
Thierry BOILLOT

CORA
Monsieur le Directeur
Route de Bethoncourt
25200 MONTBÉLIARD

N/Réf : TB/RB/JL/L2024
Objet : bons de fournitures scolaires - Nommay
Copie : Mme Rachel BULME
PJ : Spécimen

Monsieur le Directeur,

Comme chaque année, notre commune offre des bons pour l'achat des fournitures scolaires **d'une valeur de 30€** aux administrés dont les enfants seront scolarisés à la rentrée prochaine au collège ou au lycée.

Cette opération se déroulera du **15 juillet 2024 au 30 septembre 2024**.

Ces bons étant exclusivement réservés aux fournitures scolaires, nous vous invitons à vérifier en caisse le respect de cette consigne.

Les factures déposées sur chorus bénéficieront d'une réduction d'un montant de 5%.

En vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

L'adjointe aux affaires scolaires,
Vice-présidente du CCAS
Rachel BULMÉ



Le Maire,
Président du CCAS
Thierry BOILLOT